

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 octobre 2020

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 23

**Numéro
2020/OCT/115**

**Point de l'ordre du jour
19**

OBJET
**MOTION DU GROUPE
RAMONVILLE POUR TOUS
EN FAVEUR D'UN DÉBAT
CITOYEN RELATIF AU
DÉPLOIEMENT DE LA 5G**

RAPPORTEUR
M. SCHANEN

Certifié exutoire après :
- transmission en Préfecture le : 22/10/2020
- affichage en mairie le : 22/10/2020
- publié sur le site internet le : 22/10/2020

Le jeudi 15 octobre 2020, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 9 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

Christophe LUBAC, Marie-Pierre DOSTE, Pablo ARCE, Marie-Pierre GLEIZES, Bernard PASSERIEU, Céline CIERLAK-SINDOU, Alain CARRAL, Véronique BLANSTIER, Christophe ROUSSILLON, Claude GRIET, Pierre-Yves SCHANEN, Divine NSIMBA-LUMPUNI, Laurent SANCHOU, Christine DANTUNG AROD, Georges BRONDINO, Estelle CROS, Camille DEGLAND, Pascale MATON, Karim BAAZIZI, Marie-Laurence BIGARD, Hugues CASSÉ, Rosita DABERNAT, Philippe PIQUÉ, Sylvie BROT, Jürgen KNÖDLESEDER, Marie-Annick VASSAL, Denis LAPEYRE, Françoise MARY, Henri AREVALO, Jean- Luc PALÉVODY, Karin PERES et Jean-Marc DENJEAN.

Membre excusé et représenté par pouvoir :

Marie CHIOCCA a donné procuration à Jean-Marc DENJEAN

Exposé des motifs

Le déploiement de la nouvelle génération d'une technologie de relais et réseau de téléphonie et d'échange de données, dite 5G, est entamé dans plusieurs pays.

Plus rapide pour la téléphonie et l'usage vidéo, permettant une connexion des objets avec des potentialités importantes de développement industriel, elle utilise deux niveaux de fréquence dont un inédit de 26ghz.

Cette prolifération de relais a des conséquences sanitaires et environnementales. Comme le rappelle le Conseil de Paris en s'appuyant sur les chiffres de l'ADEME (2019), le numérique constitue 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et un doublement de ces émissions est attendu pour 2025 (15 milliards d'objets connectés sont recensés mondialement en 2018 pour 46 milliards attendus en 2030) ce qui provoque d'ores et déjà 1 928 995 tonnes de déchets électriques et électroniques déclarées (ADEME, janvier 2020). Malgré les zones blanches, la France rassemble 47 845 sites 4G autorisés (recensés par l'ANFR au 1^{er} Septembre 2019) ce qui impose de nombreuses normes sanitaires pour protéger les populations des risques. La pose d'un nouveau réseau avec des fréquences nouvelles interroge et pose au moins le problème des procédures et des études préalables.

Pourtant, après avoir supprimé ou allégé les procédures de concertations pour la pose de relais de téléphonie en particulier dans la loi Elan, le gouvernement, dès le 30 juin a annoncé en réponse à l'assemblée par la voix de Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, que la 5G serait déployée sur le territoire.

Ce déploiement serait justifié par le rapport des services gouvernementaux sur des données issues le plus souvent d'études étrangères, considérées comme suffisantes pour écarter toute idée d'un danger pour la santé et tout doute sur l'opportunité ou sur le contrôle des effets de cette nouvelle technologie. Le président de la République a même qualifié "d'amish voulant revenir à la lampe à huile ceux et celles qui s'opposent à ce développement."

Or, le gouvernement

- n'a pas attendu le résultat même de sa propre agence (l'ANSES) qui dit qu'il n'y a pas encore de données suffisantes pour avoir une perception des risques, (cf rapport préliminaire « Exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires associés » d'Octobre 2019 de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (A.N.S.E.S.) relevant « un manque important voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquences considérées » (p.47) ;

- ne suit pas l'avis de la conférence citoyenne sur le climat qu'il avait lui-même convoquée, et dont il avait approuvé les conclusions le 29 juin 2020 (sauf trois points qui n'incluaient pas la 5G) en annonçant le déploiement... dès le lendemain ;

- et il ne tient pas compte de la faible confiance de l'opinion publique (65% de la population est favorable à un moratoire jusqu'aux résultats des études sur la santé.)

Plusieurs pays s'inquiètent du devenir des données (en particulier pour les entreprises chinoises) plusieurs communes s'opposent au déploiement de cette technologie ou, au moins, en demandent un moratoire, en raison, en particulier, du principe de précaution sur lequel insistent des associations d'hypersensibilité électromagnétique. L'absence de tout national avant la décision en France choque.

Lors de la mise en place des compteurs Linky, la commune de Ramonville Saint Agne a engagé une démarche permettant de statuer collectivement sur le positionnement de la municipalité. Un débat public a été organisé, des permanences ont été proposées ou effectuées par l'opérateur ou les associations citoyennes, pour présenter aux citoyens les tenants et aboutissants de ce déploiement. La commune s'est ensuite positionnée dans le cadre d'un arrêté municipal et d'une délibération.

Dans le cadre du déploiement de la 5G, et au regard de la libre administration reconnue par la Constitution, du pouvoir d'aménagement et d'autorisation de travaux qu'exerce la commune, et du travail engagé en matière de santé environnementale, la municipalité refuse qu'un déploiement se fasse avant que ne se soit tenu un débat citoyen sur le sujet permettant aux citoyens une information et un débat contradictoire incluant entre autre l'avis de l'ANSES.

Dans le même esprit le conseil municipal de Ramonville Saint Agne ,

- DÉCIDE l'adoption d'un moratoire visant à couvrir le territoire de la commune en matière de déploiement à venir de toute antenne de réseau type 4G et 5G en attente d'un processus de débat contradictoire que la commune organisera avec les citoyens ;
- DÉCIDE la constitution d'un groupe de travail dans lequel seront associés les élus de l'opposition qui le souhaitent afin de mettre en place ce débat citoyen.

Décision

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur SCHANEN et après en avoir délibéré, par **23 Voix POUR** et **10 ABSTENTIONS** (Mme BROT, M. KNÖDLSER, Mme VASSAL, M. LAPEYRE, M. AREVALO, M. PALEVODY, Mme PERES, M. DENJEAN, Mme MARY et Mme

CHIOCCA par procuration) :

➤ **ADOpte** cette motion.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 22/10/2020
Nom du signataire : Christophe LUBAC